

NOTE D'INFORMATION SPECIALE COVID-19 N°11 DIRECTION GÉNÉRALE – 1^{ER} AVRIL 2021

Pour faire suite à l'allocution officielle de ce 31 mars 2021, nous regroupons dans cette note une information synthétique sur la situation de notre association afin de gérer les prochaines semaines. Comme vous le savez, nos établissements sont repérés selon le ministère de la santé, comme établissements devant assurer une continuité de service pour les adultes et les enfants accompagnés.

La présence des professionnels est donc obligatoire pour assurer la continuité de nos services. Afin de vous rendre sur votre lieu de travail et de bénéficier de l'organisation d'un mode de garde pour vos enfants scolarisés, nous vous fournirons une attestation employeur.

ACCUEIL GENERAL

Les visites des personnes extérieures sont suspendues sauf besoins nécessaires à la continuité de service.

Les livraisons de colis ou de courriers restent normales.

Déplacement du personnel de bureau en bureau ou de site en site en interne seulement si nécessaire. Eviter les déplacements inutiles. Privilégier le téléphone et le mail.

Le port du masque et le maintien des mesures barrières sont obligatoires :

- **Masque chirurgical pour tous les professionnels qui accompagnent les usagers.**
- **Masques en tissu catégorie 1 pour les enfants et les adultes accompagnés (sauf exception) et pour le personnel administratif**

A titre exceptionnel, les demandes de congés pourront être revues au cas par cas avec les directions de pôle pour s'adapter aux nouvelles périodes de vacances scolaires.

PMSE

Les IME Fourmies et Trélon sont ouverts. Le calendrier de fonctionnement sera modifié et les vacances des enfants auront lieu du 19 avril au 25 avril. Reprise le lundi 26 avril 2021.

Les droits de visites et d'hébergement des familles sont maintenus.

Les sorties extérieures sont autorisées dans la limite des 10kms autour des établissements.

L'unité d'enseignement continue la prise en charge des enfants la semaine du 6 avril au 9 avril et reprendra après les vacances scolaires le lundi 26 avril 2021.

SESSAD : Le service reste ouvert. Les équipes s'organiseront pour prendre en charge le suivi des enfants par roulement en s'assurant d'une période de vacances d'au moins 1 semaine pour les enfants.

Les professionnels positionneront une semaine de congés du 5 avril au 25 avril.

Pour contacter le PMSE :

ime-trelon@associationtraitsdunion.org

ime-fourmies@associationtraitsdunion.org

sessad@associationtraitsdunion.org

Téléphone d'astreinte : 06 20 26 63 40

PEF

La MECS : poursuit la prise en charge à temps complet des enfants et adolescents sur les unités de vie.
Nous sommes dans l'attente de la position des magistrats et des services départementaux pour les DVH.

La modification des plannings horaires et des activités pour les 3 prochaines semaines pourra s'opérer pour répondre aux besoins du service et aux éventuelles modifications de périodes de congés.

INTERMED : l'activité du service se réfère au PCA, possibilité de réduire les interventions à domicile selon les besoins des personnes accompagnées (enfants/adolescents et familles). Des temps de télétravail sont envisagés le lundi (jour de réunion).

Pour contacter le PEF :

cadrespéf@associationtraitsdunion.org

Téléphone MECS : 03.27.60.81.40

Téléphone INTERMED : 03.59.61.05.40

PMSA

A l'ESAT, les ateliers nécessaires au bon fonctionnement de l'Association sont ouverts avec une réorganisation en fonction des besoins (Cuisine centrale, Blanchisserie, MHL, transport).

Les autres activités (CIE, centre équestre, fromagerie ...) ne subissent aucune modification dans leur fonctionnement.

Dispositif Habitat = Foyer hébergement/SAVS/SAMSAH/Foyer Logement :

Des procédures sont établies par établissements et services afin de prévenir et d'assurer un suivi rigoureux et bienveillant des personnes accompagnées. Un roulement de personnel est organisé pour limiter les interactions sociales.

Pour joindre le PMSA :

Par mail : contact@fermedupontdesains.com

esat@associationtraitsdunion.org

dispohab@associationtraitsdunion.org

Téléphone d'astreinte : 07 82 39 22 24

SERVICE SUPPORT/ADMINISTRATIF

Le télétravail est à privilégier pour l'ensemble du personnel dont la présence sur le site n'est pas nécessaire. Une organisation sera prévue dans chaque service pour le suivi du courrier journalier et pour l'accueil. Merci d'envoyer vos documents par scan/photos pour améliorer le traitement des dossiers.

Pour contacter le service RH :

Par mail : rhcontact@associationtraitsdunion.org ou par téléphone Mélanie DELATTRE : 06 51 52 37 83

Pour contacter le service Administratif et Financier :

Par mail : finance@associationtraitsdunion.org

Régine MERCIER : 07.83.42.07.80

Dominique LAVOINE : 06.21.86.63.64

SERVICE LOGISTIQUE

Le service reste ouvert et fonctionne normalement. Le port du masque chirurgical sera privilégié.

Pour joindre le service :

jjdivry@associationtraitsduion.org - Tel : 06 07 80 85 99

REUNION DE TRAVAIL/ RENDEZ VOUS EXTERIEUR

Pour les réunions de travail, maintenir uniquement les réunions nécessaires.

Garder des distances, le nombre de personnes présentes dans les salles de réunions en fonction des affichages et maintien des mesures barrières.

SERVICE INFIRMERIE

Le service est prêt pour l'accueil des personnes qui devront être mises sous surveillance.

Le service de l'infirmier sera au complet (infirmière, aide-soignante, médecin).

ORGANISATION DE LA VACCINATION

Grâce aux contacts pris avec le centre de vaccination d'Avesnes sur Helpe situé à la salle des sports du Bastion, nous avons la possibilité de vous inscrire en priorité à la vaccination, qui est organisée avec le vaccin **Pfizer** au titre de notre statut établissement médico-social. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à vous inscrire **en cliquant sur le lien suivant** : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeBishRcgdlSrBnib7tIC5Is8YFBjtBraOrIT7yqRJygc1I7w/viewform?usp=sf_link

Ce document ne sera ouvert que par les services de l'infirmier dans le but de pouvoir vous inscrire, et de vous contacter pour vous donner la date et l'heure de votre rendez-vous.

Si ce rendez-vous a lieu pendant vos horaires de travail, nous vous libérerons le temps nécessaire sans décompter d'heure. Cependant, si ce rendez est fixé en dehors des horaires de travail il ne sera pas payé en heure supplémentaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre adaptation à ces nouvelles mesures.
Nous continuerons à vous tenir informés régulièrement de l'évolution de la situation.

Bien sincèrement,

Brice AMAND
Directeur Général

